Pour la préparation de la pose électrostatiquement conductrice :

Fournir et poser des bandes de cuivre (largeur : 10,0 mm, épaisseur : 0,08 mm) selon les recommandations du fabricant de revêtements.

Le raccordement des bandes de cuivre à la/aux liaison(s) équipotentielle(s) est effectué sur place par l'entreprise d'électricité compétente.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en caoutchouc, exempt de vitrification de surfaceet de vernis, dissipant les charges électrostatiques, conformément aux exigences de la norme EN 1817.

Le revêtement doit porter les labels de qualité suivants pour prouver qu‘il satisfait aux caractéristiques requises en matière d‘environnement et de durabilité :

* Ange bleu (DE-UZ 120).
* Classification finlandaise des émissions M1
* Classification selon Minergie-Eco : eco Basis

D‘autres labels de qualité sont acceptés s‘ils posent des exigences équivalentes au revêtement. Si, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, le soumissionnaire n‘est pas en mesure d‘obtenir les labels de qualité dans le délai imparti pour la soumission des offres, d‘autres preuves appropriées permettant de démontrer que les exigences du label de qualité sont remplies seront acceptées.

Autres exigences en matière d'environnement et de durabilité :

* Déclaration environnementale de produit (EPD) spécifique au produit selon ISO 14025

Les exigences techniques suivantes (moyennes des valeurs d‘essai de la production en cours) doivent être respectées et justifiées sur demande :

* Comportement au feu selon EN 13501-1 : Bfl-s1, collé sur un support minéral.
* Inoffensif du point de vue de la toxicité du feu selon la norme DIN 53436.
* Exempt de polymères contenant du chlore et de parfums potentiellement allergènes.
* Comportement électrostatique lors de la marche selon EN 1815 : antistatique, charge < 2 kV.
* Abrasion selon ISO 4649, perte de volume moyenne pour une charge de 5 N : 130 mm³.
* Classification antidérapante selon EN 16165 : R10, sans vitrification de surface supplémentaire
* Classification selon le règlement 9729 du bpa : GS2
* Convient pour le chauffage au sol selon EN 1264-2 jusqu‘à 35° C max.
* Largement résistant aux huiles et aux graisses.
* Épaisseur de 2,0 mm
* Indice d‘amélioration des bruits d‘impact selon ISO 10140-3 : 6 dB
* Résistance à la fuite à la terre selon EN 1081 : 10 puissance 6 - 9 x 10 puissance 7 ohms
* Résistance à la terre EPA ou à la terre de protection selon ESD STM 7.1 et IEC 61340-4-1 : 10 puissance 6 - 9 x 10 puissance 7 Ohm (à l'état posé dans des conditions ambiantes de 23°C (± 2°C) et ≥ 25% h.r.)
* Résistance à la fuite à la terre ou résistance à la terre EPA selon ESD STM 97.1 et IEC 61340-4-5 : ≤ 3,5 x 10 hch 7 Ohm (pour le système sol / chaussures conductrices (R < 5 x 10 hch 6 Ohm) à l'état posé dans des conditions ambiantes de 23°C (± 2°C) et ≥ 25% d'humidité relative).
* Tension de charge selon ESD STM 97.2 et IEC 61340-4-5 : < 10 V (testé avec des chaussures ESD définies dans des conditions ambiantes de 23°C et 12% d'humidité relative).
* Résistance d'isolement pour la protection des personnes selon VDE 0100 / partie 600 : ≥ 5 x 10 puissance 4 ohms

Le revêtement doit répondre aux exigences suivantes en matière de surfaces (nettoyage / entretien) et de design : Afin de garantir la rentabilité du revêtement de sol à installer pendant toute sa durée d‘utilisation, un système de nettoyage et d‘entretien sans vitrification de surface est prescrit pour des raisons de coûts et d‘environnement. Le revêtement de sol proposé doit donc disposer d‘une surface suffisamment étanche, fermée et facile à nettoyer pour qu‘une vitrification de surface supplémentaire, appliqué en usine ou ultérieurement sur place, ne soit pas nécessaire. Le soumissionnaire doit démontrer que le fabricant du revêtement garantit cette propriété pendant toute la durée de vie. Sur demande, le fabricant doit indiquer des références de même nature de ce produit avec une durée d‘utilisation d‘au moins 15 ans.

La durée d‘utilisation technique selon l‘EPD (ISO 14025) est de 30 ans.

Design de la planification : structure de surface réflective avec une sécurité antidérapante accrue. Design granuleux non directionnel en deux couleurs (une teinte claire et une teinte foncée). Taille des granulés : env. 0,8 - 1,2 mm. Couleur au choix dans la gamme standard.

Le revêtement de sol doit être jointoyé.

Lés : ~ 1,22 m x 15 m / carreaux : ~ 610 mm x 610 mm

**Fabricant / Type :**

'.........'

(à inscrire par le soumissionnaire)

Coller sur toute la surface avec une colle de dispersion grise, exempte de solvants et conforme à la norme GEV-EMICODE EC 1 PLUS ou à une norme équivalente à faible émission, à faible teneur en fibres et conductrice, selon les recommandations du fabricant.

Fabricant / type :

'.........'

(à inscrire par le soumissionnaire)

Fraisage et jointoiement des joints du revêtement avec un mastic de jointoiement monocomposant approprié, à élasticité permanente et sans silicone, adapté au revêtement de sol susmentionné, conformément aux recommandations de mise en œuvre du fabricant du revêtement. L'aptitude au nettoyage dans la zone des joints doit être garantie par un mastic de jointoiement monocomposant d'une dureté Shore de 70-80 Shore A selon ISO 7619 et sans vitrification supplémentaire.

Fabricant / Type :

'.........'

(à inscrire par le soumissionnaire)